

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT INTERNE A LA BILLIOTHEQUE DU CONSERVATOIRE

L'accès à la médiathèque du Conservatoire est ouvert aux élèves inscrits et aux enseignants. Vous pouvez y emprunter des CD, DVD, livres et partitions.

La bibliothèque est avant tout un lieu d'études et de recherches. Mais elle reste un lieu d'accueil convivial, de détente et de découvertes.

Aussi, lors de votre passage, nous vous demandons de bien vouloir :

- Respecter le silence et le calme.
- Eteindre vos téléphones.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- Ne pas boire et manger au sein de la bibliothèque.

Article 1 : prêt de documents

- Le prêt est autorisé pour une durée d'un mois renouvelable.
- Il vous est possible d'emprunter des revues, cependant, le dernier numéro de celles-ci ne peut être consulté que sur place.
- Vous n'êtes pas limité dans le nombre de documents empruntés dans la limite du raisonnable.
- En cas de retard, vous serez contacté par mail par les agents de la médiathèque.
- En cas de détérioration du matériel (ratures, découpage, CDs ou boîtiers cassés, œuvre rendue incomplète) vous serez prié de pourvoir à son remplacement.

Article 2 : Droits de reproduction et de diffusion

Les documents ne peuvent être utilisés que pour des usages à caractère individuel ou familial. Sont formellement interdites la reproduction et la diffusion de ces documents. L'audition ou le visionnement public en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires des droits d'auteur. La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Article 3 : Navigation internet

Sont interdits :

- Les sites à caractères pornographiques et/ou violents,
- Les sites portant atteinte à la dignité de la personne humaine,
- Les sites incitant à toute forme de discrimination ethnique, religieuse, sexuelle, etc.
- Les sites faisant l'apologie ou niant des crimes contre l'humanité et, plus généralement, celles véhiculant des idées tombant sous le coup de la loi.

Nous vous rappelons que les ordinateurs sont à usage public. Aussi, si vous devez y entrer des identifiants personnels, ou des documents de travail, il vous appartient de les supprimer après votre utilisation du poste.

Note : La maintenance du matériel informatique est assurée par la Direction Numérique de Nîmes métropole.

Les agents de la bibliothèque sont là pour vous conseiller et vous guider si besoin, mais ils ne sont pas responsables de pannes et ne sont pas habilités à les résoudre.